



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale
de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

ARRETE
portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
autour de l'établissement exploité par la société ISOICHEM
sur le territoire de la commune de PITHIVIERS

Le Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment le titre 1^{er} du livre V (parties législative et réglementaire), et en particulier les articles L515-15 à L515-25, R 515-39 à R 515-49 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L211-1, L230-1 et L300-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2006 complété par les arrêtés préfectoraux des 29 septembre 2006, 24 novembre 2008 et 26 mars 2010 imposant des prescriptions de fonctionnement à la société ISOICHEM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2009 modifié, portant création du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS ;

Vu l'étude de dangers en date du 11 février 2008, complétée les 4 février et 4 novembre 2010 concernant l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS ;

Vu les désignations des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT par le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) réuni le 6 décembre 2010 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 30 mai 2011 proposant la liste des phénomènes dangereux à retenir pour le PPRT autour de l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS ;

Vu l'avis du conseil municipal de la commune de PITHIVIERS en date du 21 décembre 2010 relatif aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation autour du projet ;

Considérant que l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS est un établissement classé pour la protection de l'environnement, soumis à autorisation avec servitudes (AS) au titre de la rubrique n°1150 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R511-9 du code de l'environnement ;

.../...

Considérant que cette installation figure sur la liste prévue au IV de l'article L515-8 du code de l'environnement et par conséquent, doit faire l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques conformément à l'article R515-39 du code de l'environnement ;

Considérant la liste des phénomènes dangereux issus de l'étude de dangers de l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux ;

Considérant que tout ou partie de la commune de PITHIVIERS est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux de type surpression, thermique et toxique, générés par l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS ;

Considérant que la détermination des mesures visant à limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux doit résulter d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRETE :

Article 1er : Périmètre d'étude

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire de la commune de PITHIVIERS.

Le périmètre d'étude du plan est délimité par la carte figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 : Nature des risques pris en compte

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets de type thermique, toxique et surpression.

Article 3 : Services instructeurs

L'équipe projet composée de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre et de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret élabore le PPRT prévu à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 4 : Modalités de concertation

1. Les documents d'élaboration validés du projet de PPRT sont tenus à la disposition du public en mairie de PITHIVIERS. La durée de consultation en mairie par le public de ces documents est fixée à un mois. Ils sont également accessibles sur le site internet de la préfecture du Loiret (<http://www.loiret.pref.gouv.fr>).

Les observations du public sont recueillies sur un registre prévu à cet effet en mairie de PITHIVIERS. Le public peut également exprimer ses observations par courrier électronique sur le site internet de la Préfecture du Loiret (<http://www.loiret.pref.gouv.fr>).

Une réunion publique d'information pourra être organisée sur la commune de PITHIVIERS. Dans ce cas, quinze jours au moins avant la date de la réunion publique, le maire de la commune de PITHIVIERS porte à la connaissance du public par voie d'affichage, la date, l'objet et le lieu de cette réunion.

2. Le bilan de la concertation est communiqué aux personnes et organismes associés (définis à l'article 5.1 du présent arrêté), et mis à disposition du public en mairie de PITHIVIERS, à la préfecture du Loiret, Direction Départementale de la Protection des Populations –Service de la sécurité de l'environnement industriel- et sur le site internet susmentionné, jusqu'à l'approbation du projet de PPRT et durant les délais réglementaires de recours.

.../...

Article 5 : Personnes et organismes associés

1. Sont associés, sous l'égide des services instructeurs définis à l'article 3 du présent arrêté, à l'élaboration du PPRT :

- La société ISOCHEM
Adresse du siège social : 12 quai Henri IV 75194 PARIS cedex 4
Adresse de l'établissement : 4 rue Marc Sangnier 45300 PITHIVIERS
- Le représentant de la municipalité de PITHIVIERS ;
- Les représentants du Comité Local d'Information et de Concertation :
 - M. PICARD, représentant la communauté de communes « le Cœur du Pithiverais »,
 - M. TOURNAIRE, directeur de la société 3M SANTE,
 - M^{me} POISOT, chargée de la sécurité et de l'environnement pour la société ORGAPHARM.
- La société MIPE, entreprise riveraine du site ISOCHEM ;
- La société MACAPLE, entreprise riveraine du site ISOCHEM ;
- Le Conseil Général en tant que de besoin ;
- Le SDIS en tant que de besoin.

2. Une réunion d'association, à laquelle participent les personnes et organismes visés au 1. de l'article 5 du présent arrêté, est organisée par les services instructeurs dès le lancement de la procédure. Le cas échéant, d'autres réunions peuvent être organisées soit à l'initiative de l'équipe projet, soit à la demande des personnes et organismes associés.

Les réunions d'association, convoquées au moins quinze jours avant la date prévue :

- présentent les études techniques du PPRT ;
- présentent et recueillent les différentes propositions d'orientation du plan établies avant enquête publique;
- déterminent les principes sur lesquels se fonde l'élaboration du projet de plan de zonage réglementaire et de règlement.

Les rapports des réunions d'association sont adressés pour observation aux personnes et organismes visés au 1. du présent article. Les observations des personnes et organismes visés au 1. sont adressés aux services instructeurs dans un délais de trente jours.

Le projet de PPRT, avant enquête publique, est soumis aux personnes et organismes associés. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la saisine, leur avis est réputé favorable.

Article 6 : Mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 5.1.

Cet arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Loiret et affiché pendant un mois en mairie de PITHIVIERS.

Un avis est inséré, par les soins du Préfet du Loiret, dans le journal local "La République du Centre".

Article 7 : Délais d'approbation

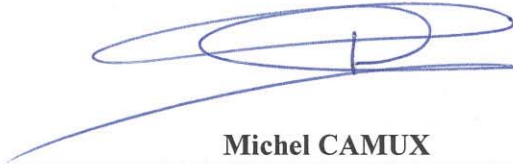
Le PPRT doit être approuvé dans un délai de dix-huit mois à compter de la date de signature du présent arrêté. Le Préfet peut, par arrêté motivé, proroger ce délai, notamment pour prendre en compte la complexité du plan ou l'ampleur et la durée des consultations.

Article 8 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre et le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 16 JUIN 2011

Le Préfet,



Michel CAMUX

Délais et voies de recours

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement -Direction Générale de la Prévention des Risques- Arche de La Défense - Paroi Nord - 92055 La Défense Cedex.
- soit un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant 2 mois.

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du **16 JUIN 2011**,
portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
autour de l'établissement de la société ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de PITHIVIERS : cartographie du périmètre d'étude

PPRT de ISOICHEM (Pithiviers)
Périmètre d'étude

